

## Rapport de la Commission technique

### Réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano et Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie »

Gland, le 12 septembre 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. José Caiano et Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie », composée de :

Mme Anik Freuler	GdG; 1 <sup>er</sup> membre
Mme Catherine Sicuranza	GdG, rapporteure
Mme Sabine Million-Courvoisier	PLR
Mme Albulenë Ukshini Sefa	PS-Les Verts
M. Pascal Riesen	UDC

s'est réunie le jeudi 12 septembre 2024 à 18h30, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de Monsieur Ranfiss Trujillo, Chef de Service du SIE.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour la qualité des informations fournies, leur disponibilité ainsi que les réponses apportées à leurs questions.

#### Préambule

La Municipalité remercie les postulants pour ce préavis et confirme sa position en soutien à l'idée d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie, pour notre commune.

La loi n'oblige pas les communes à donner une réponse positive. Toutefois, la Municipalité considère qu'il s'agit d'une bonne initiative. C'était également l'occasion de se renseigner sur les différentes bases légales applicables dans ce domaine. Il semblerait que les Jardins du Souvenir soient peu utilisés.

Cet exercice a également permis de rappeler que, si le poids de l'animal de compagnie ne dépasse pas 10kg, les propriétaires peuvent choisir de l'enterrer dans leur jardin privé. Ils peuvent aussi le faire incinérer, garder les cendres chez soi ou les répandre dans la nature, comme, par exemple dans une forêt ou un lieu que l'animal appréciait.

## **Exposé – Emplacement :**

La Municipalité a fait un état des lieux pouvant accueillir ce Jardin du Souvenir et a donc décidé de retenir la parcelle N° 563 (MB27) se situant au carrefour de l'Avenue du Mont-Blanc et de la rue du Midi. L'idée étant aussi que ce lieu soit pérenne.

A la question de savoir si cette réalisation pourrait réduire le potentiel constructible de cette parcelle, il nous a été répondu que le site ainsi choisi est en dehors du périmètre de construction, de sorte qu'il n'impactera pas la surface constructible.

La seule contrainte qui existe sera pour l'équipe des paysagistes qui devra intégrer le Jardin du Souvenir à tout futur projet.

## **Informations**

Le Jardin du Souvenir ne sera pas délimité par des barrières, mais une indication claire sera mise en place afin d'informer les personnes se baladant dans ce parc qu'il s'agit d'un lieu de recueillement et de calme.

Ce lieu n'étant pas un cimetière à proprement dit et afin d'éviter toute complexité, la Municipalité a décidé de ne pas permettre la pose de plaquettes commémoratives, et ainsi de garder l'intimité et l'anonymat. Ceci semble convenir également aux postulants.

Seuls les animaux de compagnie pouvant être incinérés selon les règles applicables dans les crématoires pourront avoir leurs cendres déposées au Jardin du Souvenir. La commune pourra ainsi se conforter quant à la légalité de la procédure et du respect des normes sanitaires.

Les déprédations éventuelles devraient être minimales du fait que l'urne sera enterrée et fermée à clé.

Les propriétaires d'animaux de compagnie, une fois en possession des cendres, devront prendre contact auprès du Préposé à l'inhumation afin que ce dernier permette l'ouverture de l'urne en toute sécurité.

En cas de nécessité, l'urne étant transportable, il serait possible de la déplacer. Tout comme il serait aussi possible d'en ajouter une si la première devait atteindre sa capacité maximum.

Pour rappel, la dépose des cendres sera gratuite pour la population glandoise, comme pour les habitants des communes avoisinantes.

Il n'est pas prévu de mettre des coûts particuliers au budget de la commune pour l'entretien du Jardin du Souvenir, le parc étant déjà entretenu par celle-ci.

Il nous a été indiqué que ce Jardin du Souvenir tel que présenté dans la réponse au postulat, peut être un projet évolutif en fonction de la demande.

Il n'est pas prévu d'inaugurer officiellement le lieu. Une communication a déjà été faite dans le Journal « La Côte ». Un article sera certainement publié dans le Gland Cité au moment venu et une information sera bien évidemment mise sur le site internet de la commune.

## **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse au postulat de M. José Caiano et Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Angelita Galvez intitulé « Pour la création d'un Jardin du Souvenir pour nos animaux de compagnie »

## Signatures des membres de la Commission

Anik FREULER, 1<sup>er</sup> membre

Catherine SICURANZA, rapporteure

Sabine MILLION COURVOISIER

Albulenë UKSHINI SEFA

Pascal RIESEN